

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Procuration : 4

Votants : 26

L'an deux mil vingt trois

Le : **27 février**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

OBJET : D2023_1_3

Personnel : suppression et création de postes suite à des avancements de grades

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; VIEUILLE R .

Ont donné procuration : BRIANCON JP à MOUMANEIX P ; GERACI F à GAUDILLIERE M ; URBAJTEL P à JOUANNET J ; VRIET L à THOS F jusqu'à la question 8 inclus.

Absente : BERTHELON Saskia

Secrétaire de séance : MOINARD BOUTENEGRE Murielle

Le rapporteur fait part que des agents peuvent bénéficier d'avancements de grades car remplissent les conditions. Il s'agit de :

- 2 adjoints techniques (1 aux écoles, 1 aux services techniques) qui passeraient au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, l'un au 01/03/2023 et l'autre au 01/05/2023 ;

- 9 adjoints techniques principaux de 2ème classe (agents des services techniques et des écoles) qui passeraient au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ; huit au 01/03/2023 et un au 03/09/2023 ;

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe qui passerait au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe au 01/03/2023;

- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe passerait au grade d'adjoint d'animation de 1ère classe au 01/03/2023 ;

- 2 agents de maîtrise (1 aux écoles, 1 aux service techniques) passeraient au grade d'adjoint de maîtrise principal, au 01/03/2023.

Considérant que les Lignes Directrices de Gestion ont été établies par arrêté du 23 février 2023, après avis du Comité Social Territorial en date du 20 février 2023, ces avancements peuvent avoir lieu.

Il est précisé que ces avancements de grades permettent une évolution de carrière plus favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- donne un avis favorable à ces suppressions et créations d'emplois aux dates indiquées ci-dessus ;

- autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces à intervenir concernant ces dossiers.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 28 février 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire,